

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 24/03/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Le 28 mars à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de Monsieur VIDAL, Claude mairePRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELLEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, VIALLA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS
Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGIERS
Claude, VERGUES Michel, VIALLA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.PROCURATIONS : Madame MASSON Aurélie a donné à Monsieur Claude
VIDALSECRÉTAIRE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 2

DELIBERATION N° 14

BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCESAFFECTATION DES RESULTATS

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;

Vu le CFU de l'exercice 2024 du budget annexe du village vacances ;

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2024 au budget annexe du village vacances (section de fonctionnement) a donné lieu à un déficit de - 4 531.17 € ;

Considérant qu'avec le déficit antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de - 64 445.52 € ;

Considérant que le résultat comptable de l'année 2024 de la section d'investissement est de 29 544.78 € ;

Considérant qu'avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 30 254.37 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- D'AFFECTER sur le budget annexe du village vacances 2025 les résultats de fonctionnement négatifs en dépenses de fonctionnement au compte 002 soit - 64 445.52 € ;
- D'AFFECTER sur le budget annexe du village vacances 2025 les résultats d'investissement positifs en recettes d'investissement au compte 001 soit 30 254.37 € ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Ont signé

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DRIGOUT

Le Maire

Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ...28/03/2025
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le ...28/03/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31069 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.